

**LICENCE**  
**Droit, Economie et Gestion**  
**Mention Economie**  
**Parcours Economie et Mathématiques**

Cadre réglementaire : Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024457754&fastPos=43&fastReqId=1444694759&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

**SEMESTRE 1 = 30 crédits ECTS**

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)		Crédits	Coefficient	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
MATH 104.1	Mathématiques (24h CM + 30h TD)	5	5	max(CT ; $\frac{1}{3}$ CC + $\frac{2}{3}$ CT)	CT
MATH 104.2	Mathématiques (24h CM + 36h TD)	5	5	max(CT ; $\frac{1}{3}$ CC + $\frac{2}{3}$ CT)	CT
ECO 101	Principes macroéconomiques (25h CM + 15h TD)	5	5	max(CT ; $\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT)	CT
ECO 102	Principes microéconomiques (25h CM + 15h TD)	5	5	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT
FIN 101	Institutions et marchés financiers (25h CM)	5	5	CT	CT
ANG 101	Anglais (18h TD)	3	3	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT
DIV 102	Unité d'enseignement libre*	2	2	Selon cours suivi	Selon cours suivi

\* Cours choisi en dehors de l'UFR d'économie et gestion. La liste des cours ouverts est disponible à la rentrée.

SEMESTRE 2 = 30 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)		Crédits	Coefficient	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
MATH 105.1	Mathématiques (21h CM + 30h TD)	4	4	max(CT ; $\frac{1}{3}$ CC + $\frac{2}{3}$ CT)	CT
MATH 105.2	Mathématiques (21h CM + 36h TD)	5	5	max(CT ; $\frac{1}{3}$ CC + $\frac{2}{3}$ CT)	CT
ECO 103	Macroéconomie (30h CM)	5	5	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT
ECO 104	Microéconomie (30h CM)	5	5	max(CT ; $\frac{1}{3}$ CC + $\frac{2}{3}$ CT)	CT
MATH 103	Statistiques descriptives (25h CM + 15h TD)	3	3	$\frac{1}{3}$ CC + $\frac{2}{3}$ CT	CT
INFO 101	Informatique (validation du C2i) (20h TD)	3	3	CT	CT
ANG 102	Anglais (18h TD)	3	3	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT
PRO 101	Projet de l'étudiant en licence (10h TD)	2	2	CT	-

SEMESTRE 3 = 30 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)		Crédits	Coefficient	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
MATH 204	Mathématiques (48h CM + 44h TD)	6	6	½ CC + ½ CT	CT
MATH 205	Algèbre linéaire (25h CM)	4	4	⅔ CC + ⅓ CT	CT
ECO 201	Macroéconomie (30h CM + 16,5h TD)	5	5	⅓ CC + ⅔ CT	CT
ECO 202	Microéconomie (30h CM)	5	5	⅓ CC + ⅔ CT	CT
FIN 201	Principes de la finance (25h CM)	4	4	CT	CT
INFO 202	Informatique (15h CM + 20h TD)	3	3	⅔ CC + ⅓ CT	CT
ANG 201	Anglais (18h TD)	3	3	½ CC + ½ CT	CT

SEMESTRE 4 = 30 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)		Crédits	Coefficient	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
MATH 206	Probabilités (24h CM + 22h TD)	5	5	$\frac{1}{3}$ CC + $\frac{2}{3}$ CT	CT
MATH 207	Optimisation et analyse convexe (24h CM + 22h TD)	5	5	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT
ECO 203	Macroéconomie ouverte (30h CM + 16,5h TD)	5	5	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT
ECO 204	Economie publique (30h CM + 16,5h TD)	5	5	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT
INFO 203	Informatique (15h CM + 20h TD)	3	3	$\frac{2}{3}$ CC + $\frac{1}{3}$ CT	CT
INFO 204	Informatique approfondie (20h TD)	2	2	CT	CT
ANG 202	Anglais (18h TD)	3	3	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT
PRO 201	Portefeuille d'expériences et de compétences (12h TD)	2	2	CT	-

SEMESTRE 5 = 30 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)		Crédits	Coefficient	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
MATH 302	Calcul différentiel et méthodes variationnelles (24h CM + 42h TD)	6	6	max(CT ; $\frac{1}{3}$ CC + $\frac{2}{3}$ CT)	CT
MATH 303	Probabilités (24h CM + 36h TD)	6	6	max(CT ; $\frac{1}{3}$ CC + $\frac{2}{3}$ CT)	CT
ECO 301	Econométrie (30h CM + 16,5h TD)	4	4	CT	CT
ECO 302	Commerce international (30h CM)	4	4	CT	CT
ECO 303	Economie inter-temporelle, du risque et de l'incertain (30h CM)	4	4	CT	CT
ECO 305	Théorie des jeux (25h CM + 15h TD)	3	3	max(CT ; $\frac{1}{3}$ CC + $\frac{2}{3}$ CT)	CT
ANG 301	Anglais (24h TD)	3	3	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT

SEMESTRE 6 = 30 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)		Crédits	Coefficient	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)	
MATH 304	Analyse numérique (18h CM + 42h TD)	7	7	max(CT ; $\frac{1}{3}$ CC + $\frac{2}{3}$ CT)	CT	
ECO 307	Economie de l'information et des contrats (25h CM)	4	4	CT	CT	
FIN 302	Politique de financement de l'entreprise (25h CM)	4	4	CT	CT	
INFO 301	Informatique (15h CM + 20h TD)	3	3	$\frac{2}{3}$ CC + $\frac{1}{3}$ CT	CT	
ANG 302	Anglais (24h TD)	3	3	$\frac{1}{2}$ CC + $\frac{1}{2}$ CT	CT	
PRO 301	Stage	3	3	CT	-	
2 cours*	ECO 308	Economie industrielle (25h CM)	3	3	CT	CT
	ECO 309	Economie du travail (25h CM)	3	3	CT	CT
	ECO 310	Economie de l'environnement (25h CM)	3	3	CT	CT
	ECO 311	Politique économique (25h CM)	3	3	CT	CT
	ECO 312	Econométrie approfondie (25h CM + 20h TD)	3	3	CT	CT
	FIN 303	Finance de marché (25h CM)	3	3	CT	CT

\* Au choix. Attention : ces choix influencent les conditions d'admission dans les masters de l'UCP.

**Est-il prévu une 2nde session ? : OUI**

\*L'étudiant non admis est-il libre de ne pas repasser tout ou partie des UE et des EC non validés ? : **OUI, il doit venir s'inscrire** auprès de son secrétariat pédagogique.

\*Dans ce cas, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser sont reconduits en 2nde session.

\*Lorsque l'étudiant se présente en 2nde session :

- La meilleure des 2 notes entre la 1ère session et la 2nde session est retenue : **NON**

- La note de la 2nde session annule et remplace la note de la 1ère session : **OUI**

**Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :**

\*Absence injustifiée en 1ère session : **Défaillance**

\*Absence justifié en 1ère session : **Défaillance**

\*Absence injustifiée en 2nde session : **Défaillance**

\*Absence justifié en 2nde session : **Note = 0**

**Mode d'obtention du diplôme terminal de licence et du diplôme intermédiaire de DEUG :**

\*L'étudiant est déclaré admis au semestre lorsque la moyenne des notes des différentes unités d'enseignement, pondérées par les coefficients, est supérieure ou égale à 10/20. Il n'existe pas de note-seuil.

\*L'étudiant est déclaré admis à la première année de la licence lorsqu'il a validé les deux semestres de l'année, ou, si tel n'est pas le cas, par compensation, lorsque la moyenne de ces semestres est supérieure ou égale à 10/20.

\*L'étudiant est déclaré admis au diplôme lorsqu'il a validé tous les semestres du diplôme, ou, si tel n'est pas le cas, par compensation, lorsque la moyenne des deux semestres de chaque année universitaire du diplôme est supérieure ou égale à 10/20.

\*La compensation ne peut pas être refusée par l'étudiant.

\*La note moyenne d'un semestre non validé, obtenue au titre d'une année universitaire antérieure, ne peut pas être utilisée dans le cadre de la compensation.

**Etudiants ajournés autorisés à continuer (AJAC) :**

A l'issue de la seconde session d'examen, les étudiants de 1ère (respectivement 2ème) année de la licence ne pouvant pas bénéficier du mécanisme de compensation décrit au paragraphe précédent, et à qui il ne manque que la validation d'un seul semestre, peuvent être autorisés par le jury à s'inscrire en 2ème (respectivement 3ème) année de la licence.

**Mode d'attribution de la mention du diplôme terminal de licence et du diplôme intermédiaire de DEUG :**

\*La mention attribuée résulte de la moyenne des six semestres pour la licence, des quatre semestres pour le DEUG : **OUI**

\*La mention attribuée résulte de la moyenne des deux derniers semestres : **NON**

\*Y-a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **NON**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **NON**

**Seuils des mentions attribuées :**

\*Mention « passable » :  $10/20 \leq \text{note} < 12/20$

\*Mention « assez bien » :  $12/20 \leq \text{note} < 14/20$

\*Mention « bien » :  $14/20 \leq \text{note} < 16/20$

\*Mention « très bien » :  $\text{note} \geq 16/20$

**Autres dispositions :**

\*La nature écrite ou orale des épreuves de CC et CT est fixée et portée à la connaissance des étudiants par l'enseignant en début de semestre.